

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 21 mars 2022

Plus de 850 000 euros interceptés par les douaniers de Nancy

Le 17 mars, la brigade de surveillance de Thionville, en contrôle sur l'autoroute A31 dans le sens Luxembourg-Metz, intercepte un véhicule jeep cherokee immatriculé en Italie. Le chauffeur de nationalité chinoise, résidant italien, déclare venir de Belgique et se rendre en Italie. Le service décide de procéder à l'examen du véhicule en remarquant que les vis de l'accoudoir central sont neuves mais non uniformes.

Un premier démontage permet de constater la présence de liasses de billets à l'intérieur de l'accoudoir. Poursuivant les investigations, les agents découvrent la présence d'un aimant près du tableau de bord et des câbles non d'origine qui permettent de déverrouiller un électro-aimant donnant accès à une cache située sous l'accoudoir qui contient plusieurs liasses de billets de 20 euros. La fouille des portières arrière permet la découverte de liasses supplémentaires. Au total les agents extraient du véhicule 850 540€ en coupures de billets de 10 et 20 euros.

A l'issue de la procédure douanière, les suites judiciaires ont été confiées par le parquet de Thionville au SEJF, service d'enquêtes judiciaires des finances. Le conducteur, placé en garde à vue puis en détention provisoire, a été condamné en comparution immédiate ce lundi 21 mars, à une peine de 8 mois d'emprisonnement avec confiscation du véhicule et des sommes saisies, à une amende de près d'1,3 million d'euros, et une interdiction de séjour sur le territoire français de 2 ans.

En 2021, la douane a intercepté 77,4 millions d'euros pour manquement à l'obligation déclarative et blanchiment, soit +30 % par rapport à 2020.

POUR ALLER PLUS LOIN

- photos : <https://www.flickr.com/gp/douanefrance/0o5526>

Contacts presse :

Direction régionale des douanes de Nancy : 0970277512 – 0664571123 florence.waller-leitner@douane.finances.gouv.fr

Bureau de la communication : 01 57 53 41 03 – presse@douane.finances.gouv.fr